

l'Espagne pour résoudre une foule de questions pendantes. Lorsque la reine Isabelle signa avec Pie IX le concordat de 1851, elle le fit préparer par une commission. De même une commission spéciale est instituée qui sera présidée par le cardinal Sancha y Hervas, archevêque de Tolède, et se composera de personnes dont la moitié sera nommée par le Saint-Siège, et l'autre moitié par le gouvernement du roi. Le programme de cette commission mixte est le suivant. Elle étudiera et tracera une nouvelle circonscription des diocèses d'Espagne et des îles adjacentes, et verra si on peut supprimer quelques évêchés. La commission, examinant le budget des cultes, cherchera à voir si on ne peut pas aussi réaliser des économies sans troubler gravement les conditions de l'Eglise en Espagne. Mais la commission devra s'occuper surtout d'améliorer le sort des curés des paroisses rurales.

— Il serait difficile de porter a priori un jugement sur ce qui sortira des travaux de cette commission. Le nombre des évêchés actuels d'Espagne est de 56, et 58 en comptant les deux sièges dans les îles Canaries. La population est de 19 millions et demi, toute catholique, ce qui donne une moyenne de 330,000 habitants par diocèse ; mais ceux-ci sont inégalement répartis, quelques diocèses sont depuis longtemps sans titulaires et administrés par les évêques voisins. Aussi une refonte de ces circonscriptions sera une chose excellente, pourvu que toute la réforme ne se borne pas à prendre quelques millions dans les mains de l'Eglise pour les verser dans les coffres de l'Etat. Quand un gouvernement a prétendu réformer l'Eglise catholique, il s'est toujours borné à la seconde des opérations de l'arithmétique, qu'on appelle la soustraction. Il faut espérer cependant que, vu les précautions dont on s'entoure et la composition de la commission, les choses n'en arriveront pas là, et que l'on fera d'utile et bonne besogne.